Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260323-202602003-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026

Le dimanche 22 mars 2026 à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, doyen des membres du Conseil Municipal nouvellement élu.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Date de la convocation :
16 mars 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, BLANCHARD Gael, Alexandra MARTIN, Mélanie COLIN.

Absents excusés :
Procuration :
Secrétaire de séance : Mélanie COLIN

2026 – 02 - 003 - Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote de la liste au 1er tour a donné les résultats ci-après :

Les candidats de la liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- **Premier adjoint au Maire : M. Hervé OLDANI** avec **onze** suffrages exprimés.
- **Deuxième adjointe au Maire : Mme Noémie EVRARD** avec **onze** suffrages exprimés.
- **Troisième adjoint au Maire : M. David BOULAY** avec **onze** suffrages exprimés.

Les intéressés ont respectivement été proclamés adjoints selon leur rang et ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 23 mars 2026

La secrétaire, Mélanie COLIN

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON